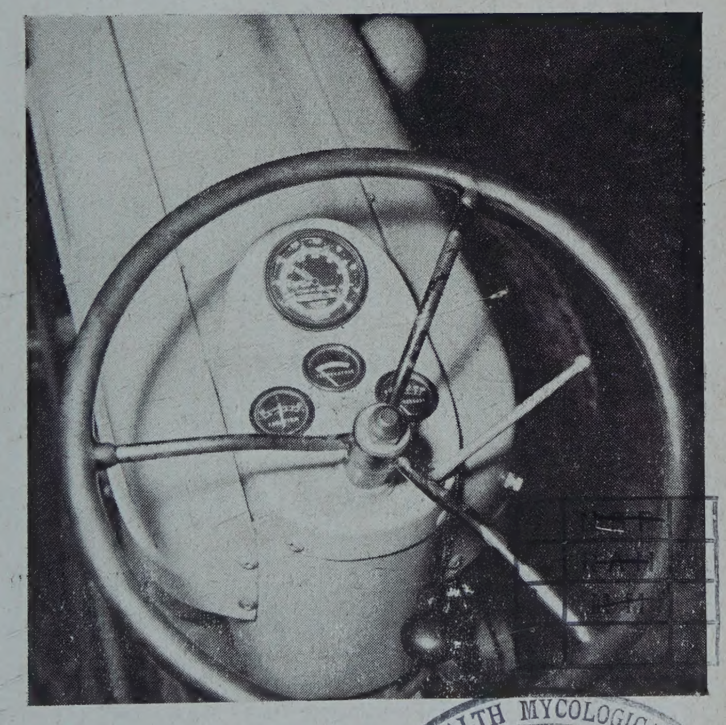
LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

75e Année. — N° 24 31 Décembre 1958



LES APPAREILS DE CONTROLE SUR LES TRACTEURS MODERNES

DIRECTION ADMINISTRATION :
1bis RUE DE VERDUN

Fondateur : Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public,

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directeurs des Services agricoles, du Service de la Protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

Le Progrès Agricole et Viticole

REVUE BI-MENSUELLE
FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés



PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE : 1300 Frs — PAYS ÉTRANGERS 2500 Fr

(Recouvrement par poste — Frais en sus)

LE NUMÉRO : 100 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 50 FRANCS

C. C. Postal 786 Montpellier

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE
LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS
les ABONNEMENTS et la PUBLICITÉ
AU DIRECTEUR DU PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

1bis, RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

Téléphone 72-59-76

75me Année — No 24 31 Décembre 1958

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

CHRONIQUE

Le Congrès des Commerçants

Au cours d'un Congrès extraordinaire, la *Confédération nationale des Négociants en vins et spiritueux* a porté à la présidence M. Maurice Seguin qui succède ainsi à M. Jean Fraisse dont les fonctions ont connu la période si troublée des hausses vertigineuses.

M. le président Seguin a été le directeur de la C.N.V.S., et il n'est pas un chef d'établissement : il appartient aux cadres. Bien que ceux-ci soient aussi indispensables aux maisons de commerce qu'au syndicalisme en général, il est sans précédent que la plus haute des responsabilités leur soit confiée. Nous ne suivons pas ici d'assez près la vie du commerce des vins et nous ne connaissons pas dans le détail, comme il le faudrait, les difficultés que rencontrent les négociants, mais il est difficile d'interpréter l'élection de M. Seguin autrement que comme un signe de malaise dans cette profession.

Si l'on éprouvait quelque peine à en imaginer la nature, l'allocution de M. André Vigna, président de la Fédération algérienne du commerce, découvrirait aux moins avertis quelques-unes des causes qui l'ont accentué cette année si tant est qu'elles ne l'aient pas en grande partie provoqué. M. Vigna a, en effet, mis l'accent sur *la diminution du nombre des négociants des places de production* et déclaré notamment que, pour l'Algérie, l'effectif actuel

n'était plus que le septième de ce qu'il était au lendemain de la Libération.

Tout en remarquant que la spéculation éhontée qui a caractérisé si malheureusement la campagne écoulée a eu des conséquences meurtrières pour le commerce lui-même, on regrette profondément ici que ces conséquences aient affecté plus particulièrement le commerce des places de production qui est, dans les conditions du moment, indispensable à la prospérité et, peut-être, à échéance, à la survie de la production viticole métropolitaine.

Le Congrès des Vignerons

Le 52me Congrès de la *Fédération des Associations viticoles* s'est déroulé, à Oran, sous la présidence de M. P. Sicard, au début de décembre, et dans une atmosphère qui n'a pas manqué d'être influencée par les graves événements dont l'Algérie reste le théâtre.

Dans sa résolution générale, la F.A.V. a renouvelé les protestations qu'elle avait déjà justement formulées au sujet de la pression dont la production avait été l'objet de la part du Gouvernement ; mais si l'on vient à s'interroger sur le sort qui leur sera donné, on pourra se reporter à l'accueil que M. le Ministre des Finances a réservé depuis à une délégation de parlementaires des régions viticoles venue lui exposer des problèmes très voisins auxquels il ne semble pas que le Gouvernement ait l'intention d'apporter les solutions que souhaitent les produceturs et leurs représentants.

Ainsi, ces protestations prennent-elles une apparence académique dont on a des raisons de croire qu'elle n'est pas la plus efficace : s'il en était besoin, l'allocution prononcée par M. le Ministre de l'agriculture, dans laquelle on chercherait sans succès une allusion au déchaînement spéculatif de la dernière campagne, serait pour montrer que le Gouvernement n'entend pas revenir sur la question. Peut-être, les idées exprimées par M. Houdet, et qui sont relatives à un « prix d'équilibre » et à une organisation du stockage, sont-elles cependant inspirées par ces préoccupations : malheureusement, ces intentions se manifestent un peu tard, au moment où il n'y a pas grand'chose à stocker et où le mal est fait.

S'il est impossible d'évoquer ici toutes les questions qui ont été l'objet d'une étude ou d'une résolution, il convient cependant de porter un intérêt tout particulier aux travaux relatifs au marché commun et qui ont eu pour base le rapport établi par M. Chevalier. Celui-ci a rappelé notamment que les organisations de *producteurs* des six pays s'étaient prononcées peu auparavant en faveur de la limitation des plantations et d'une organisation commune du

marché. Mais cette unanimité ne saurait rassurer tous ceux qui ont vu, dans le passé, les Gouvernements obéir aux impératifs sociaux et politiques bien plus rapidement qu'aux recommandations des producteurs, même lorsqu'elles témoignaient d'une grande sagesse comme c'est ici le cas.

Finalement, s'il fallait en caractériser à tout prix l'orientation générale, on pourrait dire de ce congrès qu'il a été celui de la dispersion ou du manque d'idée directrice ; mais il ne pouvait en être autrement dans le climat psychologique qui lui était offert, aussi bien par les conditions locales que par la conjoncture générale ; encore faut-il retenir que des associations aussi vastes que la F. A. V. sont le siège de contradictions internes, d'oppositions ou de compétitions qui, même lorsqu'elles sont dissimulées au public, ne manquent pas de s'exercer assez fortement pour interdire les prises de position trop précises ou trop fermes.

*
**

A l'issue du congrès, M. Baleste, président du Syndicat C.G.V. de Narbonne, a été élu président de la F. A. V. et la ville de Narbonne a été désignée pour être le siège du Congrès de 1960. Ainsi, le syndicalisme viticole aura-t-il l'occasion de se retremper dans les sources mêmes de l'organisation professionnelle et de repenser son rôle en métropole. Cela paraît bien nécessaire et pour plusieurs raisons.

En effet, au moment où nous écrivons, le service des Contributions indirectes a dû communiquer le contenu de son rapport annuel que nous nous réservons d'analyser plus tard. Mais les résultats déjà connus des déclarations de récolte sont extrèmements décevants parce que, si une récolte de 50.000.000 hl. en métropole pouvait être raisonnablement attendue en 1958, nous sommes loin du compte.

La récolte de l'Hérault, qui n'atteint pas 7 millions d'hectolitres, est produite par 167.000 ha seulement. Ce département a perdu au moins 13.000 ha et l'équivalent de bien davantage en possibilité de production. La Gironde, qui était, avec plus de 130.000 ha déclaré, le second département viticole métropolitain, voit son vignoble se détériorer encore plus vite. La viticulture métropolitaine subit donc des pertes dont on peut redouter sans pessimisme qu'elles prennent, en partie au moins, un caractère définitif.

Ainsi, M. le Président Baleste, pourra-t-il montrer, à ses collègues, en 1960, l'état du vignoble languedocien et la situation de sa production et de son commerce. Ici, où l'on est attaché à la sauvegarde d'un patrimoine considérable et précieux à tous les égards,

on souhaite qu'il trouve dans l'union de tous, les forces nécessaires au maintien de la viticulture métropolitaine dont le démantèlement est maintenant alarmant : c'est une tâche que ses prédécesseurs dans le Midi n'ont pu, su ou voulu mener à bien.

J. BRANAS.

CATALOGUE DES VIGNES
établies dans la collection de Vassal

PREMIERE LISTE *(suite)*

Bobal noir. — 002 901, collection E. M., provenance Espagne. 002 903, Le Luc (Var). — 002 904, *Espagnol*, Plan du Castellet (Var). — 002 905, collection de la Station de Requena (Espagne). — 002 906, collection de l'Institut national de recherches agronomiques de Madrid (Espagne).

Beni Carlo noir. — 003 001, St-Laurent de la Salanque (Pyrénées-Orientales). — 003 002, Le Luc (Var). — 003 003, Le Luc (Var) — 003 004, *Terret espagnol*, Espéraza (Aude).

Grenache noir. — 003 401, St-Genis des Fontaines (Pyrénées Orientales). — 003 402, Tavel (Gard). — 003 403, Bandol (Var).— 003 404, Tavel (Gard). — 003 405, Bédoin (Vaucluse). — 003 406, Bédoin (Vaucluse). — 003 407, Bédoin (Vaucluse). — 003 408, Bédoin (Vaucluse). — 003 409, Visan (Vaucluse). — 003 410, Visan (Vaucluse). — 003 411, Pontaix (Drôme). — 003 412, collection E. M., provenance Roussillon. — 003 413, *Garnacha*, collection de l'Institut national de recherches agronomiques de Madrid (Espagne). — 003 414, *Garnacha*, collection de la Station de Requena (Espagne). — 003 415, *Garnacha*, collection de la Station de Villafranca del Panadès (Espagne). — 003 417, *Garnacha*, Porto (Portugal).

Grenache gris. — 003 501, collection E. M. provenance Roussillon. — 003 502, St-Genis des Fontaines (Pyrénées Orientales). — 003 504, *Garnatxa roja*, collection de la Station de Figuiera Haro (Espagne). — 003 505, *Grenache rose*, collection E. M., provenance Roussillon. — 003 506, *Grenache rose*, Bandol (Var).

Grenache noir à fleurs femelles. — 003 601, collection de M. *A. Galibert* à Jonquières-St-Vincent (Gard).

Grenache blanc. — 003 701, Ponteilla (Pyrénées Orientales). — 003 702, *Garnatxa blanca,* collection de la Station de Figuiera Haro (Espagne).

Gibi blanc. — 004 501, collection E. M., provenance Provence. — 004 502, *Macabeo,* collection E. M., provenance Roussillon. — 004 503, *Macabeo à gros grains,* Cabestany (Pyrénées-Orientales).

Maccabeu blanc. — 004 601, *Perpignan,* Beaucaire (Gard). — 004 602, Latour de France (Pyr.-Or.). — 004 603, *Malvoisie,* Conilhac-Corbières (Aude). — 004 604, Canohès (Pyrénées Orientales). — 004 605, Banyuls (Pyrénées Orientales). — 004 606, collection de la Station de Haro (Espagne). — 004 607, collection de la Station de Requena (Espagne). — 004 608, collection de l'Institut national de recherches agronomiques de Madrid (Espagne). — 004 610, *Viura,* collection de la Station de Villafranca del Panadès (Espagne).

Malvoisie blanche du Roussillon. — 004 701, Pollestres (Pyrénées Orientales). — 004 702, *Tourbat,* collection E. M. provenance Roussillon. — 004 703, *Torbado,* Alghero (Sardaigne).

Aubun noir. — 004 901, collection E. M. provenance Vaucluse. — 004 902, *Counoise,* collection E. M., provenance Vaucluse. — 004 903, Plan du Castellet (Var). — 004 904, Tavel (Gard). — 004 905, Tavel (Gard). — 004 906, Tavel (Gard). — 004 907, Tavel (Gard). — 004 908, *Moustardier,* collection E. M., provenance Vaucluse. — 004 909, Conilhac-Corbières (Aude). — 004 910, *Grosse Roggetaz,* collection E. M. provenance Savoie.

Bourboulenc blanc. — 005 101, collection E. M., provenance Vaucluse. — 005 102, *Clairette blanche,* Paulhan (Hérault). — 005 103, Tavel (Gard). — 005 104, *Roussette,* collection E. M., provenance Basses-Alpes. — 005 105, *Clairette à grains ronds,* Aigues-Mortes (Gard). — 005 106, *Mourterille,* St-Genis des Fontaines (Pyrénées Orientalse). — 005 107, *Clairette productive,* Le Beausset (Var). — 005 108, Entrechaux (Vaucluse).

Brun argenté noir. — 005 201, collection E. M., provenance Vaucluse. — 005 202, *Vaccarèse,* collection E.M., provenance Vaucluse. — 005 204, Tavel (Gard). — 005 205, *Camarèse,* Chusclan (Gard). — 005 206, Le Castellet (Var). — 005 207, Plan du Castellet (Var).

Brun fourca noir. — 006 001, collection E. M., provenance Provence. — 006 002, Monêtier Allemont (Hautes-Alpes). — 006 003, Monêtier-Allemont (Hautes-Alpes). — 006 004, *Ribier,* Chusclan (Gard). — 006 005, Tavel (Gard).

Mourvèdre noir. — 006 401, collection E. M., provenance Provence. — 006 402, Le Cannet des Maures (Var). — 006 403, *Balzac*, Cherves de Cognac (Charente). — 006 405, *Flouroux*, collection E. M. provenance Drôme. — 006 406, *Rossola nera*, St-Florent (Corse). — 006 407, *Manoschaon*, collection E. M., provenance Ardèche. — 006 408, *Chatus d'Espagne*, Voguë (Ardèche). — 006409, *Monastrell*, collection de l'Institut national de recherches agronomiques de Madrid (Espagne). — 006 411, *Morastell*, collection de la Station de Haro (Espagne).

Muscardin noir. — 006 501, collection E. M. provenance Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse). — 006 502, Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

Cinsaut droit noir. — 006 601, Sarrians (Vaucluse). — 006 602, Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse). — 006 603, Sarrians (Vaucluse). — 006 604, Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse). — 006 605, Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse). — 006 606, *Œillade*, Le Luc (Var). — 006 607, Tavel (Gard). — 006 608, *Cinsaut*, Aubignan (Vaucluse). — 006 609, *Pousse de Chèvre*, Monêtier-Allemont (Hautes Alpes). — 006 610, *Cinsaut*, Aubignan (Vaucluse).

Marocain noir. — 006 901, collection E. M., provenance Languedoc. — 006 902, Lavilledieu (Tarn-et-Garonne). — 006 903, *Espagnin noir*, collection de l'Ecole d'agriculture d'Antibes (Alpes-Maritimes). — 006 904, *Saint Jacques noir*, collection E. M., provenance Roussillon. — 006 905, *Gros Maroc*, Marseilhan (Hérault).

Marocain gris. — 007 001, collection E. M., provenance Languedoc.

Mayorquin blanc. — 007 101, collection E. M., provenance Provence. — 007 102, Nice (Alpes Maritimes). — 007 103, Nice (Alpes-Maritimes).

Mourvaison noir. — 007 201, Plan du Castellet (Var). — 007 202, *Négrette de Nice*, collection E. M., provenance Alpes-Maritimes.

Ugni blanc. — 007 401, *Saint Emilion*, Mallaville (Charente). — 007 402, *Saint Emilion*, Mallaville (Charente). — 007 403, *Saint Emilion*, Mallaville (Charente). — 007 404, *Saint Emilion*, Mallaville (Charente). — 007 405, *Saint Emilion*, Mallaville (Charente). — 007 406, *Saint Emilion*, Mallaville (Charente). — 007 407, *Saint Emilion*, Mallaville (Charente). — 007 408, Cherves de Cognac (Charente). — 007 409, Cherves de Cognac (Charente). — 007 410, Cherves de Cognac (Charente). — 007 411, Cherves de Cognac (Charente). — 007 412, Cherves de Cognac (Charente). — 007 413, Cher-

ves de Cognac (Charente). — 007 414, Cherves de Cognac (Charente). — 007 415, Cherves de Cognac (Charente). — 007 416, Cherves de Cognac (Charente). — 007 417, Cherves de Cognac (Charente). — 007 418, Cherves de Cognac (Charente). — 007 419, *Trebbiano*, collection E. M., provenance Italie. — 007 420, *Castillonne*, Guîtres (Gironde). — 007 421, *Cadillate*, Guîtres (Gironde). — 007 422, Chateaumeillant (Cher). — 007 423, *Trebbiano toscano*, Italie. — 007 424, Nice (Alpes-Maritimes). — 007 425, *Malvasia lunga*, collection E. M., provenance Italie. — 007 427, *Clairette d'Afrique*, Marseillan (Hérault). — 007 428, *Mortérille blanche*, collection E. M., provenance Haute-Garonne. — 007 429, *Chauché gris*, collection du parc de la Tête d'Or à Lyon (Rhône).

Monbadon blanc. — 007 601, Guîtres (Gironde). — 007 602, Sud-Ouest. — 007 603, Sud-Ouest. — 007 604, *Ugni de pays*, Le Luc (Var). — 007 605, *Frontignan des Charentes*, collection E. M., provenance Charentes. — 007 605, *Berger*, collection E. M., provenance Californie.

Calitor noir. — 007 701, collection E. M., provenance Provence. — 007 702, *Pecoui touar*, Plan du Castellet (Var). — 007 703, *Moulasse branchue*, Voguë (Ardèche). — 007 704, *Rousselin*, collection E. M., provenance Lot. — 007 705, *Roujan*, collection E. M., provenance Haute-Garonne. — 007 706, Montpellier (Hérault). — 007 707, *Blavette*, collection E. M., provenance Ardèche.

Calitor gris. — 007 901, *Fouirau*, Sète (Hérault).

Calitor blanc. — 007 801, collection E. M., provenance Provence. — 007 802, Voguë (Ardèche). — 007 803, *Clairette égreneuse*, collection E. M., provenance Algérie.

Brachet noir. — 008 401, collection E. M., provenance Alpes-Maritimes. — 008 402, Nice (Alpes-Maritimes).

Tibouren noir. — 008 601, collection E. M., provenance Provence. — 008 602, Lorgues (Var).

Pascal blanc. — 009 101, collection E. M., provenance Provnece.

Téoulier noir. — 009 401, *Plant Dufour*, collection E. M., provenance Hautes-Alpes. — 009 403, *Trouillère*, collection E. M., provenance Provence. — 009 404, *Plant Dufour*, Monêtier-Allemont (Hautes-Alpes).

Bouteillan blanc. — 009 601, collection E. M., provenance Provence. — 009 602, *Colombaud*, collection E. M., provenance Provence. — 009 604, Sète (Hérault). — 009 605, Entrechaux (Vaucluse). — 009 606, Nice (Alpes-Maritimes).

Bouteillan noir. — 009 701, collection E. M., provenance Provence. — 009 702, *Psalmodi*, collection E. M., provenance Provence. — 009 703, *Moulas*, collection E. M., provenance Vaucluse.

Mollard noir. — 009 801, collection E. M., provenance Hautes-Alpes. — 009 802, *Petit brun*, collection E. M., provenance Hautes-Alpes. — 009 803, *Beissier*, collection E. M., provenance Hautes-Alpes. — 009 805, Tallard (Hautes-Alpes). — 009 806, *Plant de Veynes*, collection E. M., provenance Hautes-Alpes.

Folle (de Nice) **noire.** — 010 001, *Panse précoce*, collection E. M. — 010 002, Nice (Alpes-Maritimes).

(à suivre)

Paul Truel,
INGÉNIEUR DE L'INSTITUT
NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Xme Démonstration de Motoviticulture et d'Equipement viticole

Montpellier, les 15, 16 et 17 octobre 1958

Les journées de Motoviticulture et d'Equipement Viticole organisées par l'Institut Technique du Vin avec la collaboration de l'Ecole Nationale d'Agriculture et du Génie Rural, dans le cadre de la Foire Internationale de la Vigne et du Vin, viennent de se dérouler pour la dixième fois au Domaine de Lavalette, à Montpellier.

M. Roger Houdet, ministre de l'Agriculture qui était venu à Montpellier inaugurer la Foire le 4 octobre 1958 et à cette occasion avait précisé la politique viticole du Gouvernement, n'a pu à quelques jours d'intervalle refaire le déplacement, et en a exprimé ses regrets.

Commencées le 15 octobre, à 9 heures 30, au Palais des Congrès de la Foire par une série de Conférences servant d'introduction aux démonstrations sur le terrain, ces journées furent inaugurées le même jour, à 15 heures, par M. Ricaud, secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault, représentant M. le Préfet Chaussade, inspecteur général de l'Administration qui, retenu à Paris, a tenu cependant à visiter en détail les démonstrations le lendemain ; de même M. l'Inspecteur général du Génie rural, Lyon, n'a pu venir que le dernier jour, en présence de MM. les Inspecteurs généraux de l'Agriculture Portal et Méloy ; Péridier, sénateur ; Jean Léon, Fontès, conseillers généraux ; le Colonel Nicolas, commandant le groupe de subdivisions militaires ; M. Reboul, représentant le Maire de Montpellier ; Marsais, professeur honoraire à l'Institut National Agronomique ; Blanchot, président du Salon de la Machine Agricole ;

Colin, président du Syndicat International des Marchands réparateurs.

Ces personnalités ont été accueillies par MM. Rozé, président, et François Bonnieu, vice-président de l'Institut Technique du Vin ; M. l'Inspecteur général Buchet, directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier ; les Commissaires généraux MM. Sénès, vice-président de la Foire, et Pélissier, régisseur du Domaine de Lavalette.

Nous avons également remarqué parmi les visiteurs MM. Servière et Dussine, de l'Institut Technique du Vin : Orizet, inspecteur général de l'Institut National des appellations d'origine : Gouy, secrétaire général du Syndicat des Marchands Réparateurs ; Saint Pierre d'Oran, représentant M. Sicard, président de la Fédération des Associations Viticoles de France ; Jalby, président du Syndicat Régional des Marchands Réparateurs ; Leleu, président de la Fédération des Marchands Réparatuesr du Sud-Est ; Bordas, directeur du Centre de Recherche Agronomique du Sud-Est ; Darlot et Nourrit, ingénieurs en chef du Génie rural ; Peyrière, Ausset, Cabasson, Clave, directeurs des Services Agricoles ; Fribourg, commissaire central ; le Commandant Bouniol, de la Police municipale ; M. Berville, inspecteur de la Protection des végétaux ; Mignotte, chef de travaux à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon ; Chabanon, président de la Fédération des Caves Coopératives de la Haute-Garonne ; Minair, représentant les Marchands réparateurs du Var ; Jocteur, ingénieur principal du Génie rural ; Gaubert, ingénieur des Services Agricoles ; de nombreux représentants du personnel enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et du Cnetre de Recherches Agronomiques du Midi ; les Commissaires : de Chabert, Nadeau, Audibert, Garenq, Charpin, Faucon, Chatain, Lhérault, etc...

De nombreux dirigeants des industries françaises et étrangères du Machinisme Agricole étaient également présents ainsi que la Presse Nationale et Régionale d'information et spécialisée, de même que la Radiodiffusion française.

I. — *LES ENSEIGNEMENTS.*

Les visiteurs, plus nombreux encore que les années précédentes, ont été particulièrement intéressés par les matériels adaptés à la petite propriété et ceux destinés à la protection contre les ennemis des cultures.

Ceci est dû, à notre avis, au fait que les grosses exploitations sont déjà motorisées et cherchent l'appareil de complément, et que les petits exploitants, même ceux qui ont une autre profession, cherchent à se libérer du cheval. La motorisation touche une nouvelle clientèle et cela est très encourageant. Les exploitants motorisés de

longue date en sont à la période du premier remplacement, mais sont pour cela bien informés, ne serait-ce que par leur expérience personnelle ; mais ils se préoccupent d'arriver à la motorisation totale et le petit tracteur ou même le motoculteur « bon à tout faire » les tente.

L'équipement intensif en appareils de traitement est dû au retard qu'avait la région méridionale à cet égard. C'est la seule région de France où l'on utilise encore tant d'appareils à dos ou à bâts. L'année dernière étant une année où le mildiou a été très virulent et cette année certaines exploitations ayant eu quelques disponibilités à cause de la hausse du prix du vin, les achats d'appareils de traitement mécanisés ont été beaucoup plus nombreux.

Voici donc deux tendances qui frappaient dès l'abord, mais lorsque l'on s'approchait un peu plus, lorsque l'on tendait l'oreille pour entendre les conversations, l'ont été frappé par la connaissance plus grande du matériel par les visiteurs.

Les contacts étaient fructueux, les questions judicieuses, les critiques motivées. Est-ce l'enseignement dispensé les années précédentes ? Est-ce un signe des temps. Sans doute les deux. En tout cas, ce fut pour nous une satisfaction. Ce n'est pas le matériel qui fait la motorisation mais la façon dont il est utilisé. Chaque année à Lavalette, de nombreux conseils sont donnés, les commentaires sur le terrain sont diffusés, une documentation abondante est distribuée. Depuis quelques années des conférences techniques précèdent les démonstration sur le terrain.

Nous voudrions nous arrêter quelques instants sur ce caractère d'enseignement qui donne à nos manifestations un caractère plus technique que commercial.

La documentation est constituée d'abord par l'édition d'un catalogue tiré à 20.000 exemplaires que nous devons à l'amabilité du « Paysan du Midi ». Ce catalogue comporte non seulement la description de tout le matériel présenté, mais le résumé de toutes les conférences et des conseils pour l'entretien du matériel. Nous avons également réalisé avec l'Institut Technique du Vin des brochures de vulgarisation sur le matériel vigneron (1) et certaines grandes sociétés assurent ou facilitent chaque année l'édition de brochures spécialisées. Ce sont des dizaines de milliers de brochures que les visiteurs conservent précieusement chez eux et lisent ensuite à tête reposée assimilant ainsi progressivement leur visite forcément trop rapide.

Les conférences dont on trouvera les textes ci-après sont très écoutées. Cette année deux thèmes avaient été choisis, l'un sur la moto-

(1) Les demander à l'I.T.V., 3, rue de Rigny, Paris 8me.

culture proprement dite, l'autre sur les questions d'améliorations foncières.

Le thème motoculture était la polyvalence du tracteur.

Les conférenciers ont été les suivants :

M. Blanchot, président du Salon de la machine agricole, président de l'Union des Exposants : « *Perspectives d'avenir du machinisme agricole* ».

M. de Chabert, chargé de cours à l'E.N.A.M. : « *Liaison tracteur-outil en vue de la polyvalence du tracteur* ».



(Photo Elsen)

Les appareils de contrôle sur les tracteurs modernes

M. Mathieu, agriculteur, président du C.E.T.A. de Cavillargues (Gard) : « *Polyvalence du tracteur, point de vue du praticien* ».

M. Leleu, président de la Fédération des Marchands réparateurs du Sud-Est : « *Service après-vente* ».

Le deuxième thème était l'assainissement des terres, exposé le lendemain par :

M. Bordas, directeur du Centre de Recherches Agronomiques du Sud-Est : « *Réaction des cultures devant un excès d'humidité dans le sol* ».

M. Darlot, ingénieur en chef du Génie rural, Direction de la Section technique de l'Hydraulique au Ministère de l'Agriculture : « *Nouvelles données en matière de drainage* ».

M. J.-J. Durand : « *Point de vue de l'agriculteur en matière de drainage* ».

Pour terminer ce cycle de conférences et en application des propositions de l'an dernier, MM. Agulhon, Audibert et Nadeau ont fait un exposé de leurs travaux sur la *pulvérisation pneumatique* à volume réduit.

Toujours dans ce but d'enseignement nous n'avons pas voulu que ces visiteurs soient uniquement renseignés sur les problèmes de la motorisation. La Chaire d'œnologie de l'Ecole a donné des renseignements œnologiques, et les Directions des Services agricoles de la documentation générale sur la production agricole.

Enfin, nous avons tenu à récompenser l'esprit ingénieux qui avait travaillé, cherché et finalement trouvé un dispositif dont l'utilisation serait de nature à améliorer la mécanisation ou l'outillage du vignoble. Aussi avons-nous organisé un concours de l'ingéniosité dont on trouvera le compte rendu par ailleurs.

Voyons maintenant les tendances techniques qui se dégagent du matériel présenté.

II. — *LE MATERIEL VIGNERON.*

A. — *Tracteurs et Motoculteurs.*

a) *La polyvlaence.*

Les outils doivent s'intégrer au tracteur et la liaison du tracteur et de l'outil doit réaliser un ensemble logique, homogène et à haut rendement. Cet ensemble devient *une machine agricole* et non *une machine de traction* tirant une machine de culture. Non ceulement les trois outils vignerons principaux (culture, traitement, transport), mais tous les outils annexes — dont certains seront à usage collectif — doivent être utilisés indifféremment. Ceci suppose :

— la possibilité de fixation d'outils à l'arrière, « sous le ventre », à l'avant, ou bien encore sur le côté du tracteur ;

— un grand nombre de vitesses pour choisir vraiment la mieux adaptée ;

— une ou pluieurs prises de force pour entraîner de nombreux outils ;

— une voie réglable ;
— les fixations d'outils stendardisés ;
— un encombrement minimum ;
— l'utilisation du relevage pour commande à distance.

Reprenons ces principaux facteurs de la Polyvalence.

1° *La fixation des outils* à l'avant du siège augmente considérablement la visibilité, leur fixation judicieuse peut augmenter l'adhérence et surtout la stabilité du tracteur, même en relevage. Certains ont même songé à utiliser l'avant-train oscillant du tracteur comme support de la charrue : la roue avant suit les dénivellations du sol et la charrue maintient sa profondeur par rapport à la surface. La position frontale pour des bulls ou des chargeurs est également intéressante, de même sur des petits tracteurs qui peuvent rendre de grands services pour des terrassements légers.

Pour le motoculteur, la « cultivision » est toujours assurée, mais il est souvent possible, en tournant les mancherons, de l'utiliser dans les deux sens.

2° *L'échelonnement des vitesses* est aussi très utile. Pour la vigne, les vitesses rampantes ne sont pas indispensables, la plus lente peut être aux environs de 2 km./h. pour le décavaillonnage, une autre vitesse pour le labour normal à 3 1/2 km./h. La 3me pour les façons superficielles à 5 1/2 km./h. ; la 4me sera pour les traitements, l'effort étant très faible, le moteur pourra marcher au besoin au ralenti de 5 1/2 km./h., jusqu'à 9 km./h. Il faut enfin une ou deux vitesses routières l'une le plus près possible de 27 km./h. pour gagner du temps pendant les déplacements, tout en restant en accord avec le code de la route : une deuxième vitesse routière vers 16.5 km./h. sera utile pour assurer la continuité de la boîte de vitesse, et pour les chemins de campagne. Ces deux vitesses seront synchronisées.

On arrive donc à 5 ou 6 vitesses qui sont souvent obtenues par une boîte à 3 vitesses avec un relais, mais bien souvent l'échelonnement n'est pas réalisé, ce qui produit des « trous » nuisibles pour une Polyvalence vraiment totale, certains appareils ne trouvant pas la vitesse appropriée.

Pour le motoculteur, le relais peut être remplacé par un jeu de roues de tailles différentes : petites et légères pour les travaux délicats ne demandant pas de gros efforts (fraise, fauchage) et grandes et lourdes pour les labours.

3° Les outils entraînés par *la prise de force* peuvent être très nombreux : pompe de pulvérisation pneumatique, houe rotative, hache-sarments épandeurs d'engrais, tarière, pompe d'arrosage,

poulie à usages divers, et puis pour les exploitations mixtes tous les appareils de récolte depuis la faucheuse jusqu'à l'arracheuse de tubercules. Pour de nombreuses machines, en particulier les pompes de pulvérisation, la prise de force vraiment indépendante est très utile.

Pour les tracteurs légers ou pour les motoculteurs, la prise peut entraîner aussi le mouvement des roues de la remorque qui devient un véhicule à toutes roues motrices à adhérence élevée.

4° *La voie réglable.* Lorsque la vigne est taillée et que l'intervalle est largement dégagé, le tracteur peut être un peu élargi car sa stabilité sera augmentée et sa conduite rendue plus facile. Le tracteur « bon à tout faire » devra recevoir des outils agricoles, brabant, bisoc, etc... Sa largeur dépendra alors de la largeur du labour, elle devra alors être réglable, et de préférence de façon continue.

5° Le tracteur faisant tous les travaux sera d'autant plus intéressant qu'il pourra animer une *gamme complète d'outils* dont certains pourront être prêtés par le voisin. De même lorsque l'on changera un tracteur ou un outil, leur remplacement ne devra pas entraîner une modification complète du cheptel mort de l'exploitation. Ceci est très important, et si cette standardisation paraît difficile au départ pour la charrue, elle est facile pour la plupart des appareils qui ne touchent pas le sol (pulvérisateur, pompe d'arrosage) ou pour les appareils traînés (récolte, remorque). La position des trois points de fixation par rapport au sol et par rapport à la prise de force (elle-même standardisée en position, en dimension, en cannelures et en vitesses) paraît être la première étape.

Dans ls tracteurs modernes où les trois points sont mobiles et servent au relevage et à de nombreux réglages, il est facile de prévoir une position de blocage, ou même des points supplémentaires correspondant à la standardisation.

6° L'encombrement de l'ensemble tracteur-outils sera plus réduit avec un outil porté, intégré même au tracteur, relevé à la verticale s'il est fixé à l'arrière. La longueur du tracteur, son rayon de braquage, les freins indépendants, la répartition des masses du tracteur et de la charrue relevée allègeant (sans nuire à la sécurité) les roues avant, tout concourt à diminuer l'encombrement non seulement dans la raie, mais surtout en fourrière.

7° Le relevage hydraulique a pris désormais droit de cité, car en plus de relevage il contribue à une quantité de fonctions dans la liaison tracteur-outils ; il peut assurer « l'alourdissement » gratuit et automatique commandé du tracteur, le réglage des outils, leur commande à distance (remorque basculante, décavaillonneuse automatique, chargeur, etc...), leur asservissement en fonction de la fonc-


L'ENGRAIS
AZOTÉ
l'Engrais
pousser!

tion de la surface du sol, de l'effort du tracteur ou d'ne manette à portée de la main. Le relevage hydraulique permet aussi la sécurité du conducteur et de la mécanique. Il devient une centrale hydraulique qui doit être indépendante de l'embrayage (très important pour le vignoble).

b) *Le moteur.*

La primauté du Diésel s'affirme de plus en plus et à côté des moteurs français Cérès, Piquand, Irat, Dog, Vendeuvre, C.L.M. et des moteurs d'importation dont les plus répandus étaient le M.W.M., le Perkins, Sechs, Ilo et le nouvel « Agria » polycarburant et de tous les moteurs qui équipent les tracteurs de leur propre marque, il faut noter plusieurs nouveaux Diésels français.

— *Agrom*, 2 cylindres, 4 temps 100 × 110, 24 cv. construit par les Usines Als-Thom ;

— *Bernard*, 2 cylindres en V, 4 temps, 85 × 90, 18 cv., construit par la Maison « Bernard - Moteurs ».

— *Sabatier*, 2 cylindres, 2 temps, 24 cv.

Ces trois moteurs sont à refroidissement par air, formule qui connaît une faveur croissante auprès des utilisateurs.

Peugeot présentait un moteur Diesel, 4 cylindres, 4 temps, 80 × 80, 25 cv., refroidissement par eau, construit par la filiale « Indénor » de la Société Peugeot ; la caractéristique pratique la plus importante de ce moteur étant l'identité des cotes d'encombrement avec les moteurs 203 ou 403.

c) *L'adhérence.*

Malgré le peu d'engouement général des agriculteurs pour des tracteurs autres que les modèles standard, le vigneron lui, reste toujours attaché aux tracteurs à chenilles et à 4 ou même 6 roues motrices.

Parmi eux signalons de nouveaux modèles :

— *le Ducly*, équipé du moteur Bernard-Diesel et monté sur chenilles en caoutchouc armé ; un tel prototype qui possède la stabilité du chenillard sans avoir ses inconvénients pour la circulation sur route a suscité u nvif intérêt ;

— *l'Agria*, 4 roues motrices avec articulation centrale ;

— *le Van de Velde*, motoculteur transformé à arrière-train moteur;

— enfin *le Feral*, 6 roues motrices, la direction étant réalisée par le freinage du train de roues d'un même côté.

d) *La présentation extérieure.*

L'étroitesse est toujours recherchée, mais il est difficile de descendre en dessous de 80 cm. pour un tracteur à roues, l'enjambement reste la solution idéale de l'étroitesse.

B. — *Matériel d'accompagnement.*

a) *Culture :* tendance légère vers la culture à plat avec appareils à pointes ou rotatifs.

b) *Traitements :* Motorisation et enjambement tendent à s'imposer : motorisation même sur les appareils à dos et utilisation de la prise de force, enjambement adapté sur les appareils à traction animale comme sur les appareils automoteurs. Des essais faits à Cognac en 1957 et cette année par MM. Audibert et Nadeau, au Centre pilote de l'I.T.V. et à l'Ecole Nationale d'Agriculture, donnent de grands espoirs sur la réduction des quantités d'eau employées dans les traitements.

C. — *Divers.*

Nombreuses aussi étaient les machines diverses. Leur présence prouvait la polyvalence des tracteurs.

Les appareils pour l'utilisation des engrais étaient variés : appareils à fond mobile, à force centrifuge, appareils à localiser l'engrais en profondeur, portés ou semi-portés. A noter un épandeur placé à l'avant du tracteur, avec charrue à l'arrière : l'engrais est épandu et enfoui par la charrue avec un seul engin automoteur bivalent.

Le ramassage des sarments de taille pose toujours un problème surtout dans la grosse exploitation : des ramasse-sarments, des broyeurs à axe horizontal ou vertical ont été très remarqués, certains peuvent assurer les débroussaillages légers.

Des tarières pour arracher les souches ou faire des trous dont les plus grosses avaient 600 m m. de diamètre peuvent se déporter et être utilisées pour faire des trous pour remplacer les manquants.

Utilisant la pression d'huile des chargeurs frontaux ou arrière, des pelles, des fourches, des lames de terrassement ou de nivellement commencent à résoudre mécaniquement l'important problème de la manutention.

Les transports enfin étaient largement représentés : roues à pneus, freins commandés et automatiques, plateaux multiples, centre de gravité bas, châssis en tubes ou en profilés entièrement soudés, vidange hydraulique, telles sont les tendances de toutes les remorques modernes. Quelques-unes étroites ou enjambeuses peuvent circuler dans les vignes pour les vendanges.

Ajoutons à cela les appareils pour la lutte contre les fléaux atmosphériques — émission de brouillard antigel, fusées paragrêle — et nous aurons fait l'inventaire du matériel mécanisé mis à la disposition des viticulteurs en 1959.

III. — *MATERIEL DE VINIFICATION.*

Le matériel vinicole, présenté cette année, constituait une gamme assez étendue. Ce sont surtout les appareils à gros rendement qui étaient les plus nombreux pour répondre à la demande chaque année croissante des Caves Coopératives.
Le souci de la qualité du produit obtenu reste la préoccupation majeure qui est soulignée notamment par la présence de pressoirs horizontaux avec cage en bois ou mieux en acier inoxydable. Certains pressoirs horizontaux sont à commande automatique contrôlée ; l'utilisation de la main-d'œuvre étant réduite et la rapidité de fonctionnement accrue. Les matières plastiques sont en bonne place notamment pour l'équipement de la cuverie.

La précision et la sécurité des opérations de pesage et de mesure est également une préoccupation des viticulteurs qui ont pu largement se documenter que ce soit pour le pesage de la vendange, la détermination de la richesse en sucre des moûts ou plus simplement pour déterminer le volume des vins commercialisés ou distribués aux Coopérateurs par des compteurs.

L'automatisme accru qui caractérise toutes ces opérations permet de concevoir la réalisation prochaine de caves « presse-boutons ».

IV. — *ASSAINISSEMENT ET IRRIGATION.*

A. — *Assainissement et drainage.*

Les travaux de drainage ont été malheureusement négligés par les agriculteurs depuis de nombreuses années par suite de la raréfaction de la main-d'œuvre. Les fossés d'assainissement eux-mêmes étaient mal entretenus. Or, ces améliorations sont très utiles dans la région, notamment dans la partie basse du littoral souvent salée, et leur réalisation deviendra indispensable avec l'irrigation.

Les progrès de la motorisation les rendent possibles : des pelles, des excavatrices, des fossoyeuses, ont été présentées. Le public a notamment été frappé par la vitesse de creusement des tranchées de drainage qui dans le terrain, il est vrai exceptionnel de Lavalette, dépassait 200 mètres à l'heure à la profondeur de 1 m. 40.

On notait aussi le développement des petits appareils de terrassement, actionnés par un tracteur agricole courant de 20 à 30 cv. et la présence de sous-soleuses qu'on peut utiliser pour l'établissement

de galeries souterraines ou pour la pose de canalisations perforées en matière plastique, utilisée comme drains.

B. — *Irrigation.*

Les arroseurs de tous genres, de tous modèles fonctionnaient dans divers terrains et les visiteurs s'intéressaient de plus en plus nombreux à la question de l'arrosage par aspersion, appelée à un grand développement.

On doit noter le grand nombre d'appareils à basse pression et quelques arroseurs à moyenne pression.

A côté des canalisations en acier galvanisé, il faut noter l'essor des alliages légers et l'expansion des matières plastiques permettant d'obtenir des tuyaux très légers donc plus maniables.

Des bornes d'irrigation à prises multiples avec comptage et régulation du débit et de la pression étaient également présentées.

* * *

Favorisées par un temps splendide, qui contrastait avec les pluies diluviennes des journées précédentes (ayant provoqué des inondations catastrophiques et endeuillé les départements du Gard et de l'Hérault), ces journées ont contribué d'une manière remarquable à permettre aux viticulteurs de mieux résoudre les problèmes particuliers de la mécanisation de leurs exploitations.

Les ventes réalisées à cette occasion en sont une preuve tangible, particulièrement dans les secteurs où nous avions mis l'accent les années précédentes. C'est pour nous un encouragement et nous souhaitons que d'année en année nos efforts continuent de porter ainsi leurs fruits.

De tels résultats n'ont pu être obtenus que par la collaboration active de tous, organisateurs et exposants. C'est pourquoi nous tenons à remercier, comme chaque année l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et ses élèves, nos collaborateurs de la chaire de Génie rural et de Machinisme agricole, les Services du Génie rural, l'Armée, les P.T.T., la Croix-Rouge Française, ainsi que les constructeurs et leurs agents qui assurent la consécration internationale de ces démonstrations de Montpellier.

Pierre Dellenbach et Roger Lacombe,
Commissaires généraux.

QUESTIONS DIVERSES

SAVIEZ-VOUS QUE...

Deux Ordonnances vont réglementer la production des raisins de table et des vins de qualité.

Renforcement des pénalités en matière d'infraction à la législation viticole. — Par cette ordonnance il s'agit de la recodification des dispositions des décrets-lois de septembre 1953.

1° Toute plantation nouvelle de cépage interdit et de cépage provisoirement toléré entraînera une amende de 300.000 francs par hectare et par année.

2° Amende égale au triple des droits indirects sur le vin pour toute infraction au blocage des vins.

3° Amende égale à la valeur d'achat par l'Etat des alcools non livrés pour toute infraction aux livraisons d'alcool vinique et toute infraction sur la distillation obligatoire. Amende doublée quand le retard des livraisons sera supérieur à trois mois.

Autorisation de plantation de 2.000 hectares de raisins de table. — La seconde ordonnance décide l'annulation à partir du 1er septembre 1959 des droits de replantation des vignes non utilisées depuis 12 ans.

Cette ordonnance concerne principalement le Midi. Les droits de replantation étaient valables jusqu'ici pendant 19 ans. Le Gouvernement se réserve ainsi la possibilité de redistribution de ces droits en fonction de la politique viticole de son choix.

Pour 1959 des autorisations de plantation pour 2.000 hectares de raisins de table seront distribuées. Elles sont limitées de 50 ares à 5 hectares par exploitation.

L'augmentation de la taxe sur les vins. — De source officieuse on affirme que l'augmentation de la taxe sur les vins se traduirait par une hausse de 5 à 8 francs par litre de vin de consommation courante ou d'appellation contrôlée, de 75 francs par bouteille de champagne et de 100 francs par litre de vin doux naturel.

Nouveaux tarifs applicables à nos partenaires du Marché commun. — Le J. O. du 23 décembre écoulé publie un décret « portant incorporation dans le tarif des droits de douane d'importation de mesures tarifaires résultant des traités instituant les communautés européennes ».

Près de 75 pages de tableaux sont annexés à ce décret. Ils reprennent chaque numéro de la nomenclature douanière et font figurer en deux colonnes parallèles les taux du droit commun et ceux applicables aux signataires du traité de Rome qui, on le sait, sont abaissés de 10 pour 100 à compter du 1er janvier 1959.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MONTPELLIER : **Cours de Mutualité et de Coopération agricoles** du Lundi 16 février au 25 avril 1959 (vacances de Pâques du 23 mars au 5 avril).

Ce cours s'adresse à la fois aux Ingénieurs agronomes, aux Ingénieurs agricoles, aux Licenciés en Droit, aux Ingénieurs des industries agricoles, aux Ingénieurs horticoles, aux titulaires du Diplôme d'Etudes agricoles du second degré et du Diplôme des Ecoles d'Industries laitières, de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis, des Ecoles Supérieures de Commerce, aux Capacitaires en Droit, aux Ingénieurs des Arts et Métiers, aux Ingénieurs des Ecoles Supérieures d'Agriculture libres d'un niveau équivalent à celles de l'Etat, aux Cadres des Associations agricoles ayant au moins effectué deux années de service comme Directeur, Inspecteur, Secrétaire ou Comptable dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole, les Coopératives et les Mutuelles diverses et d'une façon générale aux personnes désireuses d'embrasser une carrière au service des institutions agricoles et possédant soit le Baccalauréat, le Brevet supérieur ou le Diplôme de fin d'études secondaires.

Ce cours est gratuit Il ne peut être suivi *par correspondance*.

Le contrôle des connaissances acquises aura lieu les 11, 12 et 13 mai 1959. Un Diplôme ou un Certificat sera délivré aux élèves qui s'en seront montrés dignes.

Se faire inscrire de toute urgence au Secrétariat de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

Gabriel BUCHET,
Inspecteur Général de l'Agriculture,
Directeur de l'Ecole nationale
d'Agriculture de Montpellier.

J. MILHAU,
Professeur à l'Ecole nationale
d'Agriculture de Montpellier
et à la Faculté de Droit,
Président des Caisses de Réassurances
de Mutualité agricole du Midi.

MOUVEMENT DES VINS (en hl.)

	SEPTEMBRE 1958		OCTOBRE 1958	
	MÉTROPOLE	ALGÉRIE	MÉTROPOLE	ALGÉRIE
I. — *Quantités sorties des chais :*				
Pendant le mois (A. O. C.)	197.752	néant	266.581	néant
— (V. C. C.)	1.352.053	2.524.290	1.639.067	1.213.455
Depuis le début de la campagne 1958-59	1.550.705	2.524.290	3.456.353	3.737.745
Dans la période correspondante 1957-58	3.529.315	3.336.428	6.551.690	5.405.055
II. — *Consommation taxée :*				
Pendant le mois (A. O. C.)	209.828	néant	228.453	néant
— (V. C. C.)	3.637.365	131.939	3.539.628	147.980
Depuis le début de la campagne 1958-59	3.847.190	131.939	7.615.271	279.919
Dans la période correspondante 1957-58	4.494.772	134.025	8.748.869	272.698
III. — *Stock commercial :*				
Campagne en cours	11.128.322	3.460.410	11.345.560	3.323.716
Campagne précédente	12.372.918	3.702.830	12.409.262	4.147.711

PETITE CORRESPONDANCE

Carignan, 161-49 C. et 110 R. — 1° J'ai mis tardivement, le 28 mars cette année, dans un sol argileux, compact, des *110 R.* qui ont très peu poussé dans le haut de cette terre où le sol est *dur* et comme bétonné. Le calcaire actif Drouineau va de 0.50 à 4.3 sur sept prélèvements. J'hésite beaucoup pour les cépages entre un Grenache, un Cinsaut droit, un Carignan ou un Terret-Bourret. Cette vigne de 60 ares est dans un sol vierge à C... (Hérault). Que me conseillez-vous ?

2° Dans un autre sol, proche de la garrigue, avec un calcaire actif du même ordre : 0.50 à 2. j'ai mis du 161-49. Je lui destinais un Carignan que je vois splendide en Costière sur ce porte-greffe..., mais M. Galet écrit que « le Carignan se comporte très mal parfois avec le 161-49 ». Alors ? Cinsaut ? Terret ou Grenache ?

Le sol est maigre. Je n'ai jamais employé de 161-49.

S..., à Cournonterral (Hérault).

Réponse. — Le Carignan me semble à préférer.

Le Carignan se comporte sur 161-49 C. comme sur d'autres Riparia-Berlandieri (1420 A., 34 E.M., etc...), c'est-à-dire mieux que sur 5 BB, avec lequel il se soude mal. Mais le 161-49 C., greffé en Carignan ou en autres variétés, est sujet au folletage.

Vous n'avez pas eu la main heureuse en choisissant ce porte-greffe pour une terre maigre. Vous aurez une vigne faible avec n'importe quel greffon.

- • -

Vin de café, 8357 S. et fumure des jeunes vignes. — Abonné, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître :

1° Le nombre approximatif de pieds à greffer en 8357 pour obtenir un bon vin de café, en prenant pour base 1 hectare de Carignan plus 1 hectare de 12.375 blanc (à Mauguio).

2° Quelle fumure convient le mieux à un jeune plantier de grande plaine, quelque peu caillouteuse, devenant compacte après la pluie et ayant 1 pour 100 de calcaire actif.

A. G..., à Montpellier.

Réponse. — Il est assez difficile d'obtenir un bon vin de café avec le 8357 S. ; 5 pour 100 doit être une proportion très suffisante.

En général, on ne fume pas les jeunes vignes avant la quatrième année. Si vous décidez de le faire, vous pouvez apporter, par hectare : Nitrate de chaux : 800 kgs ; Sulfate de potasse : 1.000 kgs.

BULLETIN COMMERCIAL

Cours des Denrées agricoles

Céréales. — Marchés internationaux calmes. Cependant des cours soutenus. Les acheteurs, en raison du peu de marchandises que nous avons à exporter, achètent en Italie et en Australie.

Sur le marché intérieur les affaires sont calmes.

On cote en orge de brasserie la taxe plus 2 fr. ; en orge de mouture, taxe plus frais de chargement ; avoine blanche jaune ordinaire, 29-29,50, 52-53 kilos ; grise noire, 30-31 fr. ; noire de Moyencourt, 31,50-33 ; maïs, taxe plus frais.

Graines fourragères. — Trèfle violet choix, 23.000 ; nature, 20-22.000. Luzerne de Provence, 50.000. Midi décuscutée, 44-46.000 ; nature, 30-38.000 ; Minette, 27-29.000 ; vesces, 5.500 ; lotier, 30-40.000 nature ; ray-grass, 14.000.

Pailles. — Paille de blé, 4.300 Nord ; 3.400 Indre. Paille d'avoine, 4.100 Nord ; 3.400 Indre. Paille d'orge, 4.100 Nord ; 3.400 Indre. Paille de seigle, 3.300. Dans l'ensemble légère baisse.

Fourrages. — Luzerne région Paris 1re coupe, 8.600-9.000 ; 2me coupe, 9.500-9.600 ; foin Est, 9-10.000 ; Haute-Garonne, 7-7.500 ; Crau, 9-10.000.

Légumes secs. — Lentilles et pois sans changement. Haricots Landes Michelet, 150 ; Languedoc plats, 140, gros plats, 150 ; Beauce Chevriers, 270-320 ; Lingots du Nord, 175. Pois ronds Maroc, 48-52.

Pommes de terre. — Bintjes 35 mm., 25 fr. en culture (Aisne, Somme, Nord) ; Belle de Fontenay, 38-40 ; Violat, 40 ; Rosat, 42-43 ; Variétés rondes, 19 fr.

Oignons. — Auxonne, 58-60 fr. ; Poitou, 65-66 ; Saint-Brieuc, 46-50 ; Importations de Hollande, 48-49 (frontirèe française).

Animaux d'élevage et de travail :

Animaux de rente, au kilo vif : Bœuf, 240-260, 270-280 fr. suivant qualité. Vache jeune, 240-250. Veau extra, 300-320 ; première qualité, 280-290 ; qualité courante, 260-270. Mouton, animaux extra, 300-360. Agneaux de lait au marché de Nîmes, 350-450 ; brebis, 160-220. Porcs, 230-235 ; qualité courante, 215-225 ; gras, 185-195. Truies, 165-180.

Animaux d'élevage. — Vaches laitières jeunes, 145-155. Agneaux de trois ans, 150-160. Génisse de 15 à 18 mois, 60 à 80.000 ; de six mois à un an, 40 à 60.000. Porcelets jeunes, 240 à 300 fr.

Chevaux de travail. — Poulains de 18 mois, 110 à 130.000 fr. ; quatre ans, 180 à 200.000 fr. Mulets, 60 à 90.000 fr.

- • -

PLANTS DE VIGNE
(Cours du 19 décembre 1958)

Plants racinés porte-greffe. — 110 R.. 60 à 70 : 99 R., 45 ; 41 B., 45 : 420 A.. pas de cours, 20 à 30 : Riparia Gloire, 11 à 12 ; 3309, 10 à 12 ; 4453, 16 à 17 ; Rupestris du Lot, 18 à 22 ; 161-49, 28 à 32 ; SO 4, 32 à 35 ; 5 BB, 8 à 10.

Hybrides racinés : 10 à 12 fr.

Greffés-soudés : Carignan sur Lot, 95 à 100 : Cinsaut. 80 à 90 : Grenache noir, 60 à 70 ; Aramon noir, 60 à 70 : Raisins de table, 60 à 70 ; Hybrides greffés, 50 à 60 fr.

Ces prix sont des prix de gros : les différences de prix indiquées peuvent encore s'accentuer selon la qualité de la marchandise.

MARCHÉ DES VINS

METROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne, 9°5 à 10°, 640 à 625 ; de 10 à 11°, 625 à 620. — Lézignan-Corbières (17), Corbières supérieurs et Minervois, insuffisance d'affaires, pas de cote. V.C.C. 9 à 11°, 650 à 620. — Narbonne (18), insuffisance d'affaires, pas de cote.

Gard. — Nîmes (22), insuffisance d'affaires, pas de cote.

Hérault. — Béziers (19) et Montpellier (23), insuffisance d'affaires, pas de cote. C. S. *idem.* — Sète (17), Vins de pays, 9 à 11°, 630 à 600. Vins d'Algérie, insuffisance d'affaires, pas de cote.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (20), insuffisance d'affaires, pas de cote.

Var. — Brignoles (20), insuffisance d'affaires, pas de cote.

Vaucluse. — Avignon (22), V.C.C. vins rosés et blancs, vins de café, V.D.Q.S., vins d'appellations d'origines contrôlées, Côtes-du-Rhône, insuffisance d'affaires, pas de cote.

ALGERIE. — *Alger* (19), V.C.C. rouges 10 à 10°5, 630 à 650 ; 11 à 11°5, 620 à 630 ; 12 à 12°5, 610 à 615 ; rosés 11 à 11°5, 635 à 650 ; blanc de blancs, 10°7 à 12°, 635 à 650.

Oran (19), Rouges et Rosés, 600 à 590. — *Mostaganem,* insuffisance d'affaires, pas de cote.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE PAUL DÉHAN

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 7 AU 13 DECEMBRE 1958

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	temp.		pluie	temp.		pluie	temp.		pluie	temps.		pluie	temps		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie
	max.	min.	mm	max	min.	mm	max.	min	mm	max	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min	mm.
ANGERS	5	-3	«	4	-1	•	1	-4	«	8	5	3	11	5	7	10	4	4	5	2	7
COGNAC	6	-3	«	4	-1	•	5	-2	•	6	3	3	11	9	7	13	3	4	14	10	14
BORDEAUX	6	-4	«	4	2	•	8	-1	«	7	2	1	13	9	25	13	8	6	13	9	24
TOURS	5	-2		1	2	«	3	-4	«	6	4	1	10	5	13	9	4	4	12	8	14
CLERMONT-FER.	-2	-7	•	«	-9	«	3	1	«	9	2	•	10	4	3	10	5	1	11	9	5
TOULOUSE	9	4	«	8	6	«	8	2	•	11	2	«	14	4	13	11	9	9	14	9	5
PERPIGNAN	7	5	1	8	6	4	8	7	10	12	3	«	17	5	•	15	10	P	19	6	«
MONTPELLIER	6	0	«	9	3	«	7	6	2	13	4		15	2	«	14	8	P	17	6	«
REIMS	6	-7	«	4	-8	«	-1	-7	1	5	3	4	7	4	3	9	3	4	8	7	5
STRASBOURG	4	-4	«	-1	-3	•	-1	-3	P	6	1	3	8	2	5	9	4	2	7	6	9
DIJON	5	-4	«	-3	-5	«	2	-2	•	5	3	1	10	3	9	8	4	5	6	6	21
NICE	10	3	«	12	2	•	13	5	«	13	6	•	14	4	•	12	9	1	16	6	P
AJACCIO	13	2		14	2	«	16	6	P	17	6	P	14	9	P	15	8	P	10	9	1

SEMAINE DU 14 AU 20 DECEMBRE 1958

ANGERS	10	2	3	11	5	9	14	5	4	9	5	13	8	6	10	11	8	3	11	7	1
COGNAC	12	5	8	12	7	7	12	7	12	15	6	3	12	7	12	13	9	P	16	7	P
BORDEAUX	12	6	21	12	7	8	12	8	15	15	4	P	13	6	5	14	10	P	17	5	4
TOURS	9	4	11	10	6	9	11	7	3	10	6	20	17	6	5	11	8	3	14	8	4
CLERMONT-FER.	10	7	11	9	5	«	12	6	«	13	8	3	10	6	«	13	8	P	17	8	21
TOULOUSE	10	5	2	7	3	3	10	3	3	16	2	1	12	1	•	13	9	1	15	6	P
PERPIGNAN	15	5	1	13	4	P	13	3	3	20	7	«	16	2	«	12	7	«	19	8	«
MONTPELLIER	14	6	P	11	2	«	9	1	1	15	1	«	15	2	«	13	9	1	15	13	5
REIMS	8	6	3	7	5	1	8	7	3	10	6	10	9	4	P	9	5	P	13	10	4
STRASBOURG	9	2	6	9	4	1	8	4	P	13	6	10	12	3	2	10	0	P	11	6	1
DIJON	9	3	3	8	4	3	8	6	4	10	7	8	13	3	P	10	3	P	14	9	16
NICE	12	8	7	15	4	«	10	5	2	8	6	16	14	7	3	15	7	10	12	10	71
AJACCIO	16	13	18	15	7	2	11	9	34	16	12	19	17	8	3	17	8	P	16	14	1

TABLES DES AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE ET DES MATIÈRES



ARCURE-LEPAGE
ANGERS (M.-et-L.)
PÉPINIÈRES LEPAGE
Tél. 40-27
ROSIERS.
NOYERS greffés,
ARBRES FRUITIERS
Toutes formes — Toutes variétés
Haie fruitière équilibrée
Catalogue sur demande
VIGNES de Table, à Vin, Hybrides

CUPROSAN

1952... de grands espoirs
1957... consécration définitive



PECHINEY-PROGIL

B. P. 74 LYON-TERREAUX